

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
1^{ère} séance ordinaire

Mardi, 17 octobre 2023 – 18 h 30 – Au local du service de garde

Sont présent.e.s :

Dominique-Joël BEAUPRÉ, membre parent
Geneviève BOIS, membre parent
Gabriel BOURGEOIS, membre parent substitut
Lina CHARLEBOIS, membre de la communauté
Joëlle COMTE, membre parent substitut
Éliane JOBIN, membre parent
Véronique KANEMY, présidente de l'OPPAL
Kaven MORASSE, membre parent
Sophie QUINTAL, directrice
Imane RAHMOUNI, membre parent
Isabelle ROBILLARD, enseignante
Isabelle TAPP, enseignante

Conseil d'établissement 18 h 30
AG Jeudi 14 septembre ✓
Mardi 17 octobre ✓
Mercredi 13 décembre
Mardi 23 janvier
Mardi 20 février
Mardi 26 mars
Mardi 23 avril
Mardi 28 mai
Mardi 18 juin

Ordre du jour

➤ **Accueil**

1. Ouverture de la réunion à 18 h 31 et vérification du quorum (*Kaven*)
M. Kaven Morasse propose l'ouverture de la réunion et constate le quorum à cet effet.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (*Kaven*)
Résolution proposée par Kaven Morasse :
Modifier l'ordre du jour présenté, en plaçant le point 23 « Suivi des rencontres de l'OPPAL » en point 9.
 - Adoptée à l'unanimité.
Résolution proposée par Kaven Morasse :
Le conseil d'établissement adopte l'ordre du jour tel que modifié.
 - Adoptée à l'unanimité.
3. Nomination d'un gardien du temps (*Kaven*)
Mme Éliane JOBIN est nommée « gardienne du temps » à l'unanimité.
4. Mot de bienvenue (*Kaven*)
5. Présentation des membres (*Tous*)
6. Élections
 - Président(e)
M. Kaven Morasse se présente pour le poste de président du Conseil d'établissement 2023-2024.
 - M. Morasse est élu par acclamation.
 - Vice-président(e)
Mme Geneviève Bois se présente pour le poste de vice-présidente du Conseil d'établissement 2023-2024.
 - Mme Bois est élue par acclamation.
 - Secrétaire
Mme Joëlle Comte se présente pour le poste de secrétaire du Conseil d'établissement 2023-2024.
 - Mme Comte est élue par acclamation.
7. Nomination d'un représentant de la communauté (*Sophie*)
Mme Lina Charlebois, de l'organisme La Maison des Familles, est proposée par Mme Sophie Quintal.
Mme Charlebois est élue à l'unanimité comme représentante de la communauté.

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
1^{ère} séance ordinaire

8. Dépôt du procès-verbal de l'AG du 14 septembre 2023 (document en pièce jointe) (*Sophie*)
Discussion : demande de correction du nom de Mme Imane Rahmouni, qui est mal épilé.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Le conseil d'établissement adopte le procès-verbal du 14 septembre 2023 tel que modifié.

- Adoptée à l'unanimité.

➤ **Consultation / décisions**

9. Suivi des rencontres de l'OPPAL (*Véronique Kanemy*)

Projet Croque-livres :

- Mme Véronique Kanemy est prête à aller acheter le matériel nécessaire pour la fabrication du croque-livres. La fabrication sera faite bénévolement par l'instigateur des « croque-bouffes », M. Maël Lalancette.
- Voici le matériel nécessaire à la fabrication :
 - 2 x : contre-plaqué $\frac{3}{4}$ traité
 - 3 x : 2x4 traité
 - Peinture extérieure
 - Vis 1 $\frac{3}{4}$
 - Vis 2 $\frac{1}{2}$
 - Colle PL
 - Pentures en inox
 - Si on veut une vitre : un plexiglas

Discussion : Mme Kanemy affirme qu'environ 150 \$ seraient nécessaires. Mme Sophie Quintal dit que 200 \$ pourraient être octroyés afin de permettre le bon déroulement du projet.

Mme Kanemy suggère d'impliquer les enfants des 5^e et 6^e années pour peindre le croque-livres.

Mme Kanemy mentionne avoir déjà une centaine de livres à donner, pour démarrer le projet.

Mme Kanemy suggère d'installer le croque-livres à l'intérieur pour l'hiver, puis de le sortir à l'extérieur au printemps.

Résolution proposée par Véronique Kanemy, présidente de L'OPPAL :

Le Conseil d'établissement approuve la dépense d'au plus 200 \$ pour la fabrication du croque-civres à même le Fonds 9.

- Adoptée à l'unanimité.

Paniers de Noël :

Discussion : Le projet ayant été un franc succès l'an dernier, Mme Kanemy souhaite le répéter cette année.

Mme Kanemy mentionne que des boîtes déjà dédiées et séparées par type de denrées seraient plus faciles à gérer, côté organisation.

Mme Joëlle Comte suggère d'ajouter, dans l'invitation de participation qui sera envoyée aux parents, que les livres ou petits jouets pourraient être acceptés comme dons.

Résolution proposée par Véronique Kanemy, présidente de l'OPPAL :

Le Conseil d'établissement accepte le projet des paniers de Noël proposé par l'OPPAL. Le projet consiste à solliciter les élèves et parents à faire parvenir à l'école des denrées non périssables, cartes cadeaux d'épicerie, etc., afin de pouvoir donner des paniers de Noël à des familles plus démunies de l'école. L'organisation et le temps demandé à cette activité seront pris en charge bénévolement par l'OPPAL.

- Adoptée à l'unanimité.

10. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2023 (*Kaven*)

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Le conseil d'établissement adopte le procès-verbal du 8 juin 2023.

- Adoptée à l'unanimité.

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
1^{ère} séance ordinaire

11. Établissement du calendrier des séances du conseil 2023-2024 (*Kaven*)
Discussion : remplacer les rencontres des 21 novembre et 19 décembre 2023, par une rencontre le 13 décembre 2023 à 17 h.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Pour l'année 2023-2024, le conseil d'établissement tiendra ses rencontres aux dates suivantes : mercredi 13 décembre 2023 ; mardi 23 janvier 2024 ; mardi 20 février 2024 ; mardi 26 mars 2024 ; mardi 23 avril 2024 ; mardi 28 mai 2024 ; mardi 18 juin 2024.

- Adoptée à l'unanimité.

Discussion : concernant l'heure de début des séances du Conseil d'établissement, certaines personnes préfèrent 18 h 30 alors que d'autres préfèrent 19 h.

- Décision prise à majorité de commencer à 18 h 30.

12. Approbation des règles de régie interne (document en pièce jointe) (*Kaven*)
Discussion : le document présenté est adapté d'anciens documents du CSSDM et a été rédigé par M. Kaven Morasse, en collaboration avec une ancienne membre du Conseil d'établissement. M. Morasse présente le document et fournit des explications aux interrogations des membres. Des membres du Conseil d'établissement veulent mentionner vouloir s'assurer que les parents des élèves de l'école puissent assister aux séances qui se tiendraient par vidéoconférence.

Départ de Mme Véronique Kanemy.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Amender l'article 9 des règles de régie interne : remplacer « au moins quatre (4) membres parents » par « au moins trois (3) membres parents ».

- Adoptée à l'unanimité.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Amender l'article 10 des règles de régie interne : au 3^e paragraphe, ajouter « Le cas échéant, un lien de connexion sera transmis à l'ensemble des parents de l'école, afin de maintenir le caractère public de la séance. ».

- Adoptée à l'unanimité.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Amender l'article 10 des règles de régie interne : au 6^e paragraphe, remplacer « à 19 h » par « entre 18 h 30 et 19 h, selon la résolution des membres du Conseil d'établissement ».

- Adoptée à l'unanimité.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Amender l'article 10 des règles de régie interne : au 7^e paragraphe, remplacer « La direction peut demander » par « La direction ou un membre du Conseil d'établissement ».

- Adoptée à l'unanimité.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Amender l'article 10 des règles de régie interne : au 7^e paragraphe, remplacer « La direction peut demander » par « La direction ou un membre du Conseil d'établissement ».

- Adoptée à l'unanimité.

Résolution proposée par Kaven Morasse :

Le conseil d'établissement approuve la régie interne 2023-2024, telle que modifiée.

- Malgré l'article 11 des règles de régie interne, le Conseil d'établissement adopte l'unanimité les propositions de modifications de la régie interne séance tenante, comme il s'agit de la première rencontre.

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
1^{ère} séance ordinaire

13. Déclaration annuelle d'intérêts pour tous les membres du CÉ (document en pièce jointe) (*Kaven*)
Les déclarations sont remplies et remises à Mme Sophie Quintal.
M. Kaven Morasse étant membre du Barreau, lors de ses interventions à titre de membre du Conseil d'établissement, M. Morasse s'exprime en tant que parent et non en tant qu'avocat. Ses opinions et commentaires ne constituent donc pas des avis juridiques.
14. Adoption du budget annuel d'émulation à même le fond des parents (*Sophie*)
Discussion : Mme Sophie Quintal mentionne que le total du Fonds parents équivaut à un peu plus de 42 000 \$.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement autorise qu'une partie des fonds amassés par les campagnes de financement soit utilisée pour un budget émulation de la façon suivante :

- 7 \$ par élèves 413 x 7 \$ = 2 891 \$
- Enseignante remplaçante du mercredi gr. 41 (20 \$)
- Spécialistes 1 \$ par élèves/spécialiste (6 spécialistes = 1 175 \$)
 - Anglais 1 : 250 \$
 - Anglais 2 : 90 \$
 - Musique 1 : 250 \$
 - Musique 2 : 160 \$
 - Éduc 1 : 225 \$
 - Éduc 2 : 200 \$
- Orthopédagogues / TES / Professionnels (100 \$ chac. x 8 = 800 \$)
TOTAL : 4 886 \$
- Adoptée à l'unanimité.

Cours d'échecs – Début des cours en novembre 2023

- 20 gr x 8h = 160 h + 4 gr présco à 30 min. x 8 = 16h TOTAL = 176h x 55\$ de l'heure = 9 680\$
OU 24 gr x 8 h x 55\$/h = 10 560\$
- 9 680\$ OU 10 560\$ (Budget - École accessible et inspirante)

Discussion : Mme Sophie Quintal mentionne que les deux totaux découlent d'un changement de tarif horaire du professeur d'échecs. Celui-ci a donc offert les deux tarifs susmentionnés, pour que l'école puisse prendre une décision appropriée.

Les membres du Conseil d'établissement se demandent sur quoi se base la proposition de réduire les cours des classes de maternelle de 1 heure à 30 minutes. Selon Mme Quintal, il s'agirait probablement d'un simple calcul monétaire, plutôt que d'une évaluation pédagogique.

Le budget « École accessible et inspirante » est de 19 893 \$. En ce moment, 5640 \$ + 940 \$ de ce fonds ont déjà été dépensés. Avec les autres activités prévues à ce fonds, il resterait assez d'argent pour payer l'un ou l'autre de ces montants.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la dépense de 9 608,00\$ ou de 10 560, 00\$ (selon le choix de l'équipe-école) à même le fonds 6 – École inspirante pour les cours d'échecs à l'école.

- Adoptée à l'unanimité.

15. Présentation sommaire du budget annuel de l'établissement (Surplus/Déficit 2023-2024) (*Sophie*)
Discussion : Le surplus du service de garde s'explique par le fait qu'une subvention demandée n'a été reçue qu'en juin. Ce surplus a permis d'amortir le déficit de l'école.
Fonds 6 : plusieurs montants ont été reportés et réintégrés dans le budget de l'année 2023-2024.
16. Consultation des conseils d'établissement sur l'Acte d'établissement 2023-2024 et PTRDI pour consultation 2024-2027 (Voir TOPO 18 septembre 2023) (*Sophie*)
Point reporté à la séance du 13 décembre 2023.

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
1^{ère} séance ordinaire

17. Approbation des sorties ou des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (*Sophie*)

Sorties

Les sorties Jeune public – École et les arts à la maison de la culture – Liste des sorties indiquées à la fiche d'engagement 2023-2024.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve les sorties indiquées à la fiche d'engagement 2023-2024 de l'École et les arts pour la somme de 15 448\$ à même les fonds suivants F6 - M15186-Sorties culturelles (motif 075) – 10 919\$ et F7 Jeune public (27200-5XX) – 9 170\$ --- Total 20 089\$ - 15 448\$ = 4 641\$ restant pour des sorties culturelles pour nos élèves.

- Adoptée à l'unanimité.

Randonnée et activités au Mont-Royal pour les groupes 52 et 53 - Vendredi 22 septembre toute la journée (Départ vers 8h45 et retour prévu pour la récréation en pm vers 14h15) / 0\$ - À pied et en métro (aucun coût, car nous avons encore des titres de transport) / M. Jean les accompagne puisqu'il anime les défis physiques dans les escaliers du Mont-Royal.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie au Mont-Royal le 22 septembre 2023. Les frais de suppléance (230\$ environ) pour M. Jean seront pris à même le Fonds 6 – À l'école, on bouge !

- Adoptée à l'unanimité.

Polytechnique Montréal pour les groupes 51 et 63 - Projet : Coder mon histoire le mercredi 11 octobre 2023 – Départ à 9h15 et retour à l'école vers 13h15 / Coût 0\$ - Assumé par *Une école montréalaise pour tous*.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie à la Polytechnique de Montréal le 11 octobre 2023.

- Adoptée à l'unanimité.

Cross-Country pour certains élèves choisis du 3e cycle (jeudi 12 octobre 8h30 à 14h45) – Coût 8,75\$/participant et 0\$ pour le transport en commun (aucun coût, car nous avons encore des titres de transport) // M. Jean accompagne les élèves

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie au Cross-country le 12 octobre 2023. Le coût de la sortie et les frais de suppléance (230\$ environ) pour M. Jean seront pris à même le Fonds 6 – À l'école, on bouge !

- Adoptée à l'unanimité.

Biosphère pour les groupes 41, 42 et 43 le vendredi 20 octobre 2023 et pour les groupes 52 et 53 le mardi 17 octobre 2023 (Départ vers 8h30 et retour vers 12h45) / Coût 0\$ - Assumé par *Une école montréalaise pour tous*.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie à la Biosphère les 17 et 20 octobre 2023.

- Adoptée à l'unanimité.

Salon du livre le 22 novembre 2023 pour les groupes 61, 62 et 63 (Départ à 11h15 et retour vers 16h45) / Coût 0\$ et 200,00\$ pour le transport en commun.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie au salon du livre le 22 novembre 2023.

- Adoptée à l'unanimité.

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
1^{ère} séance ordinaire

Dodo à l'école dans le gymnase pour les groupes de 5^e année - Jeudi 7 décembre ou le jeudi 25 janvier 2024 (Arrivée des élèves à 19h et départ entre 7h et 8h le lendemain matin à la JP / 0 \$ et aucun transport.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve l'organisation et la tenue de l'activité dodo dans le gymnase le 7 décembre 2023 ou le 25 janvier 2024.

- Adoptée à l'unanimité.

Visionnement du nouveau Film de Willy Wonka au cinéma pour les groupes 52 et 53 - Mercredi 20 décembre pm ou jeudi 21 décembre pm / Coût 226 \$ (5,65\$/élève) et 0\$ pour le transport en commun (aucun coût, car nous avons encore des titres de transport) – Aucune suppléance.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie au cinéma le 20 décembre pm ou le 21 décembre pm. Le coût de la sortie sera pris à même le Fonds 8 – Opération solidarité.

- Adoptée à l'unanimité.

Centre des sciences pour les groupes de 4^e le jeudi 21 décembre 2023 – Départ à 9h et retour à l'école à 13h30 / Coût 0\$ et 0\$ pour le transport en commun (aucun coût, car nous avons encore des titres de transport). Les coûts sont assumés par *Une école montréalaise pour tous – Tirage Fondation Trottier*.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie au Centre des sciences le 21 décembre 2023.

- Adoptée à l'unanimité.

Sortie plein air au parc de la Pointe de l'île pour les groupes 52 et 53 - Vendredi 23 février toute la journée, retour prévu pour la période 5 / Coût 840\$ et 0\$ pour le transport en commun (aucun coût, car nous avons encore des titres de transport) - Aucune suppléance

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie plein air au parc de la Pointe de l'île le 23 février 2024. Le coût de la sortie sera pris à même le Fonds 6 – À l'école, on bouge !

- Adoptée à l'unanimité.

Planétarium pour les groupes de 4^e le mercredi 28 février 2024 – Départ à 9h et retour à l'école à 13h30 / Coût 7\$/élève + gratuit pour les adultes accompagnateurs et 0\$ pour le transport en commun (aucun coût, car nous avons encore des titres de transport). Les coûts de 308\$ sont assumés par F6 - M15186-Sorties culturelles (motif 075).

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie au Planétarium le 28 février 2024.

Reporté au 13 décembre 2023, étant donné la fermeture possible de l'exposition permanente pour rénovation.

~~Glissade au parc Carlos d'Alcantara (quartier) pour les groupes 52 et 53 – le vendredi 1er mars en avant midi / Coût 0\$ – À pied, car activité dans le quartier – Aucune suppléance~~

~~**Résolution proposée par Sophie Quintal :**~~

~~Le conseil d'établissement approuve la sortie au parc Carlos d'Alcantara le 1^{er} mars 2024.~~

Musée d'art contemporain de Montréal pour les groupes de 4^e le jeudi 14 mars 2024 – Départ à 9h et retour à l'école à 13h30 / Coût 0\$ et 0\$ pour le transport en commun (aucun coût, car nous avons encore des titres de transport). Les coûts sont assumés par *Une école montréalaise pour tous – Tirage Fondation Trottier*.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie au Musée d'art contemporain de Montréal le 14 mars 2024.

- Adoptée à l'unanimité.

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
1^{ère} séance ordinaire

Musée Pointe à Callière en AM et visite du Vieux-Montréal en PM pour les groupes de 4^e le jeudi 2 mai 2024 – Départ à 9h et retour à l'école à 15h / Coût 10\$/élève + gratuit pour les adultes accompagnateurs et 0\$ pour le transport en commun (aucun coût, car nous avons encore des titres de transport). Les coûts de 460\$ sont assumés par F6 - M15186-Sorties culturelles (motif 075).

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie au Musée Pointe à Callière et dans le Vieux-Montréal le 2 mai 2024.

- Adoptée à l'unanimité.

Activités

~~Fête de la rentrée scolaire – Spectacle BARATANGA (2 représentations de 60 minutes)~~

~~**Résolution proposée par Sophie Quintal**~~

~~Le conseil d'établissement accepte de dépenser une somme de 3,118.12\$ à même le fonds 9 pour la fête de la rentrée 2023-2024 qui a eu lieu le vendredi 8 septembre 2023.~~

- ~~○ La résolution est adoptée à l'unanimité – PV CÉ – 8 juin 2023~~

Fête de l'Halloween

- 1 sac de bonbons par classe = 300\$ pour l'ensemble de l'école
- 1 jeu de société par niveau attribué au gagnant du plus beau costume d'Halloween = 30\$ x 7 niveaux = 210\$

Résolution proposée par Sophie Quintal

Le conseil d'établissement accepte de dépenser une somme de 510\$ à même le fonds 9 pour la fête de l'Halloween 2023-2024 qui aura lieu le mardi 31 octobre 2023.

- Adoptée à l'unanimité.

Fête de fin d'année – Solution animation (2h par groupe dans les 4 jeux gonflables et les 10 activités de kermesse avec 1 animateur fourni)

Résolution proposée par Sophie Quintal

Le conseil d'établissement accepte de dépenser une somme de 2 624,65 \$ à même le fonds 9 pour la fête de fin d'année 2023-2024 qui aura lieu le mardi 18 juin 2023.

- Adoptée à l'unanimité.

➤ **Points d'informations**

18. Mot du Président(e) (*Kaven*)

- À ne pas oublier : [Formation obligatoire destinées aux membres des conseils d'établissement à suivre pour tous les nouveaux membres.](#)

19. Mot de la Directrice (*Sophie*)

- Retour sur l'Assemblée générale annuelle.
- Budget du CÉ : 400 \$ Fonctionnement et 400 \$ Formation. L'an dernier, le budget Formation n'a pas été utilisé. Réfléchir à ce qui pourrait être intéressant. Les membres du Conseil d'établissement mentionne que ce budget pourrait être utilisé pour de la documentation à remettre aux parents.
- Organisation scolaire (Déclaration de la clientèle).
- Présentation et signature des plans d'intervention (Au plus tard le 23 novembre).
- 2^e rencontre de parents (23 novembre – RV individuels).
- Club des petits déjeuners (Même formule que l'année dernière)
Mme Éliane Jobin demande si l'on regarde la qualité des aliments qu'on reçoit? Mme Isabelle Tapp mentionne qu'il y aurait une bonne diversité dans les aliments offerts aux enfants.
- Présentation et suivi du projet éducatif (Écriture)
Reporté à la prochaine rencontre.
- Projets en attente : Cours d'échecs (Contrat avec Sylvain De Lagrave).
- Suivi du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
Reporté à la prochaine rencontre.
- Plan local des mesures d'urgence (PLMU)

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
1^{ère} séance ordinaire

~~20. Mot du représentant des parents au comité de parents (DJ)~~

21. Mot des enseignants (*Membres enseignants*)

Activités de pression sont en cours.

22. Mot du service de garde

Il n'y a pas de représentant.e du service de garde cette année, à cause de la création du comité d'utilisateurs du service de garde. Mme Sophie Quintal ramènera donc l'information pertinente au fur et à mesure des rencontres.

Fermeture du service de garde de 13 h à 14 h : Mme Geneviève Bois informe de cette période de fermeture, qui serait contraire aux règles de fonctionnement. Mme Quintal va s'informer à ce sujet.

Mme Bois mentionne aussi des moments où des enfants arrivés en retard au service de garde auraient été redirigés vers l'entrée principale sans accompagnement, ce qui serait contraire aux normes de sécurité à appliquer. Mme Quintal va s'informer à ce sujet.

23. Mot de la représentante de la communauté (*Mme Lina Charlebois – Maison des Familles*)

La programmation de novembre et décembre est déjà sortie. Les informations seront diffusées aux parents par courriel.

➤ Interventions et questions du public.

Aucun membre du public n'est présent.

➤ **Varia**

Aucun varia.

➤ **Clôture de l'assemblée à 21 h 09 proposée par Kaven Morasse.**

Date de la prochaine assemblée : 13 décembre 2023.

Kaven Morasse
Président

Sophie Quintal
Directrice